

**Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Florence
Nightingale de Solesmes**

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- **2263,50 euros**

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	88,75 euros	69,44 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 5 et 6 : 6,01 euros par jour

Tarifs fixés – Hébergement temporaire

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée temporaire:

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement :

- **2662,50 euros**

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord:

Chambre individuelle	88,75 euros
-----------------------------	-------------